

Formation DDA 15 heures : prévoyance, santé et assurance vie 100 % en ligne.

Programme de formation · version du 15 octobre 2026

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Expliquer le système de protection sociale et ses limites
- Conseiller une prévoyance adaptée, y compris aux indépendants
- Présenter les garanties dépendance et obsèques
- Expliquer les remboursements santé et le 100 % Santé
- Appliquer les règles de la santé collective en entreprise
- Présenter le fonctionnement de l'assurance vie et de ses supports
- Expliquer la fiscalité des rachats et de la transmission
- Rédiger une clause bénéficiaire et un conseil conforme en assurance vie

PUBLIC CONCERNÉ

Courtiers, agents généraux, mandataires et leurs collaborateurs distribuant prévoyance, santé ou assurance vie.

PRÉREQUIS

Aucun.

DURÉE ET RYTHME

15 heures. Ce pack représente 15 heures de formation continue, le volume annuel exigé des distributeurs d'assurance. Il doit être choisi en rapport avec les produits distribués.

LIEU ET FORMAT

100 % en ligne.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100 % en ligne et à votre rythme : vidéos courtes, fiche mémo par chapitre, cas pratiques. Conçue par un courtier en activité. Réponse aux questions sous 48 h ouvrées.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Quiz corrigé à la fin de chaque chapitre, puis QCM final à valider à 80 % (tentatives illimitées). Temps de connexion et résultats enregistrés par la plateforme.

ACCESSIBILITÉ

Contenus sous-titrés et fiches téléchargeables. Pour toute adaptation liée à un handicap : 04 67 51 64 97, direction@wedryvgroup.fr.

TARIF

89 € HT par participant (prix de lancement), accès 12 mois inclus. Tarif équipe dès 3 participants sur devis. Réservé aux professionnels, SIRET demandé.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Prévente : la plateforme ouvre le 1er décembre 2026. Les identifiants sont envoyés par e-mail ce jour-là ; accès de 12 mois à compter de la première connexion, 24 h/24, sur ordinateur, tablette ou smartphone. Remboursement intégral sur simple demande jusqu'à l'ouverture.

DOCUMENT DÉLIVRÉ

Attestation de formation mentionnant la durée, le programme suivi et le résultat, disponible dès le QCM final validé. Elle ne se transmet pas à l'ORIAS : elle se conserve et se présente au mandant, à l'association professionnelle ou à l'ACPR en cas de contrôle. Formation non certifiante : elle ne délivre ni diplôme, ni titre ou certificat inscrit au RNCP ou au Répertoire spécifique.

FINANCEMENT

Formation non éligible au CPF, réglée en ligne par le professionnel ou son entreprise ; facture adressée par e-mail. Formation non éligible, à ce jour, aux financements publics ou mutualisés (OPCO, France Travail, Région).

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Taux de satisfaction et d'assiduité publiés à l'issue des premières sessions.

PROGRAMME DÉTAILLÉ · 3 PARTIES · 15 HEURES

Trois parties, douze chapitres.

Partie 1 · 5 h

Protection sociale et prévoyance

- Chapitre 1 · 1 h : Le système de protection sociale français
- Chapitre 2 · 1 h 30 : Prévoyance individuelle : incapacité, invalidité, décès
- Chapitre 3 · 1 h : La prévoyance des indépendants et le cadre Madelin
- Chapitre 4 · 1 h 30 : Dépendance et assurance obsèques

Partie 2 · 4 h

Complémentaire santé

- Chapitre 5 · 1 h : Remboursements : Sécurité sociale et complémentaire
- Chapitre 6 · 1 h 30 : Contrats responsables et 100 % Santé
- Chapitre 7 · 1 h 30 : Santé collective et obligations de l'employeur

Partie 3 · 6 h

Assurance vie et épargne

- Chapitre 8 · 1 h 30 : Les fondamentaux de l'assurance vie
- Chapitre 9 · 1 h : Fonds en euros et unités de compte
- Chapitre 10 · 1 h 30 : Fiscalité des rachats et de la transmission
- Chapitre 11 · 1 h : La clause bénéficiaire
- Chapitre 12 · 1 h : Devoir de conseil renforcé et préférences de durabilité